

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC d'Athabaska
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le lundi 6 mars 2023, à 19 h 30, à la salle municipale, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents:

Monsieur Guy Dupuis	Siège 1
Monsieur Jacques Pépin	Siège 2
Monsieur Éric Morissette	Siège 3
Madame Nadia Hébert	Siège 4
Madame Joséane Turgeon	siège 5
Madame Claudia Quirion	Siège 6

Président de la séance : Monsieur Marcel Normand, maire. Le directeur général et greffier trésorier, Bernard Dérap, assiste aussi à la séance.

Nombre de personnes présentes : 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marcel Normand, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h33.

382-2023

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence,

Il est proposé par Guy Dupuis
appuyé par Joséane Turgeon
et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

383-2023

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 février dernier;

En conséquence,

Il est proposé par Joséane Turgeon
appuyé par Jacques Pépin
et résolu,

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2023 soit accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

4. ADMINISTRATION

384-2023

4.1 ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des comptes payés et à payer du mois de février 2023;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Pépin
appuyé par Éric Morissette
et résolu,

QUE les comptes du mois de février 2023, au montant de 58 303.98 \$, soient acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

385-2023

4.2 EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et greffier-trésorier à la Municipalité de Saint-Valère est à pourvoir depuis le 1^{er} mars 2023;

En conséquence,

Il est proposé par Claudia Quirion
appuyé par Joséane Turgeon
et résolu,

QUE le Conseil municipal embauche monsieur Bernard Déraps au titre de directeur général et greffier-trésorier; Monsieur Déraps agira comme directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'au départ définitif de Madame Carole Pigeon qui s'effectuera, au plus tard, le 1^{er} mai 2023. Par la suite, Monsieur Déraps agira comme directeur général et greffier-trésorier et il sera soumis à une période de probation totale de six mois, prenant fin le 1^{er} septembre 2023. Son salaire d'ici la fin de la probation est fixé à 70 000 \$, sur une base d'heures hebdomadaires fixée à 40.

Adopté à l'unanimité.

386-2023

4.2.1 Autorisation – Caisse populaire Desjardins des Bois-Francs

Attendu qu'en vertu de l'article 203 du code municipal du Québec (LRQ c. C27.2), le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la municipalité de Saint-Valère;

Attendu qu'aux termes de la résolution 385-2023, monsieur Bernard Déraps fut embauché au poste de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Valère et il agira à ce titre depuis le 1^{er} mars 2023;

Attendu qu'il y a lieu de préciser à la Caisse Desjardins des Bois-Francs qui peut représenter la municipalité de Saint-Valère, obtenir et donner des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Nadia Hébert
appuyé de Claudia Quirion
et résolu,

DE désigner le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Valère, monsieur Bernard Déraps, en remplacement de Carole Pigeon, comme représentant et signataire pour la municipalité de Saint-Valère auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francs. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Valère, madame Annick Girouard, conserve quant à elle ses autorisations comme représentante et signataire pour la municipalité de Saint-Valère auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francs.

Adoptée à l'unanimité.

387-2023

4.2.2 Autorisation – Revenu Canada

Attendu qu'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (LRQ c. C27.2) le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Valère;

Attendu qu'aux termes de la résolution 385-2023, monsieur Bernard Déraps fut embauché au poste de Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et il agira à ce titre à compter du 1^{er} mars 2023;

Attendu qu'il y a lieu de préciser à Revenu Canada qui peut représenter la Municipalité de Saint-Valère, obtenir et donner des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Nadia Hébert
appuyé par Claudia Quirion
et résolu,

DE désigner le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, monsieur Bernard Déraps comme représentant et signataire pour la Municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Canada. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Valère, Madame Annick Girouard, conserve quant à elle ses autorisations comme représentante et signataire pour la Municipalité de Saint-Philémon auprès de Revenu Canada.

Adoptée à l'unanimité.

388-2023

4.2.3 Autorisation – Revenu Québec

Attendu qu'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (LRQ c. C27.2) le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Valère;

Attendu qu'aux termes de la résolution 385-2023, monsieur Bernard Déraps fut embauché au poste de Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et il agira à ce titre à compter du 1^{er} mars 2023;

Attendu qu'il y a lieu de préciser à Revenu Québec qui peut représenter la Municipalité de Saint-Valère, obtenir et donner des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Nadia Hébert
appuyé par Claudia Quirion
et résolu,

DE désigner le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, monsieur Bernard Dérapas comme représentant et signataire pour la Municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Québec. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Valère, Madame Annick Girouard, conserve quant à elle ses autorisations comme représentante et signataire pour la Municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Québec.

Au surplus, que M. Dérapas soit autorisé à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec; à gérer l'inscription de la Municipalité à *clicSÉQUR – Entreprises*; - à gérer l'inscription de la Municipalité à *Mon dossier pour les entreprises* et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin; à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises* , notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration; à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

Adoptée à l'unanimité.

389-2023

4.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil ont remis leurs formulaires dûment remplis et signés de leur *Déclaration des intérêts pécuniaires*. La direction générale conserve ces documents aux archives municipales et certifie les avoir en sa possession en complétant le document préparé à cette fin par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

En conséquence,

Il est proposé par Guy Dupuis
appuyé par Joséane Turgeon
et résolu,

QUE Conseil autorise le dépôt lors de la présente séance publique des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil, se conformant ainsi aux articles 357 et 358 de la LERM (Loi sur les élections et référendums dans les municipalités).

Adopté à l'unanimité.

4.4 DÉPÔT PLAINTÉ CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS

Monsieur le maire dépose devant Conseil une plainte concernant l'entretien des chemins. Le citoyen dit avoir eu la surprise, en revenant chez lui, de constater que la niveleuse avait passé dans le chemin. Il nous fait part dans sa lettre que le chemin était bien tapé avant le passage de la machinerie. Il nous demande de passer la niveleuse seulement en mai.

4.5 *Rhesus* - soumission - service informatique pour le bureau

Le conseil prend connaissance d'une proposition de l'entreprise *Rhesus*, de Victoriaville concernant la mise à niveau des services informatiques diffusés à l'intérieur de l'édifice municipal.

390-2023

4.6 Patinoire municipale - fin de contrat avec Monsieur Joachim Fleury

Considérant l'incapacité de Monsieur Fleury à honorer son contrat d'entretien de la patinoire extérieure municipale;

Considérant que, depuis le retour des Fêtes, ce sont des élus et des citoyens bénévoles qui ont vu au pelletage, au déneigement à l'arrosage et à l'entretien de la patinoire, une tâche pourtant confiée à Monsieur Fleury à l'automne dernier;

En conséquence,

Il est proposé par Guy Dupuis
appuyé par Éric Morissette
et résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Valère mette unilatéralement fin toute entente la liant ou pouvant la lier à Monsieur Fleury.

De plus, le conseil somme Monsieur Fleury à agir avec diligence et à rapporter les biens qui sont en sa possession et qui appartiennent toujours à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

391-2023

4.7 Appel d'offres - achat de fleurs pour le terre-plein

La Municipalité de Saint-Valère autorise la direction générale à démarrer un processus d'appels d'offres visant à fleurir le terre-plein de la route 161, en plein cœur du village.

En conséquence,

Il est proposé par Nadia Hébert
appuyé par Joséane Turgeon
et résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Valère se doit d'inclure dans l'appel d'offres des propositions pouvant comporter la présence d'arbres, d'arbres fruitiers et de plantes comestibles.

Adoptée à l'unanimité.

392-2023

4.8 Borne électrique à déplacer

Considérant que des citoyens se sont plaints de l'emplacement de la borne de recharge électrique municipale.

En conséquence,

Il est proposé par Éric Morissette
appuyé par Claudia Quirion
et résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Valère procède, dès la fonte des neiges, à l'analyse visant le repositionnement de la borne de recharge électrique municipale.

Adoptée à l'unanimité.

393-2023

4.9 Appel d'offre pour une cantine mobile au terre-plein

Considérant que le terre-plein de la route 161 constitue un site potentiel de rassemblements à Saint-Valère.

Considérant l'absence de restaurants sur le territoire municipal;

Considérant la présence à proximité d'infrastructures électriques et la présence d'eau potable;

En conséquence,

Il est proposé par Nadia Hébert
appuyé par Claudia Quirion
et résolu,

DE mandater la direction générale pour démarrer un processus d'appels d'offres visant à conclure une entente assurant la présence d'une cantine mobile qui s'installerait, par les belles journées d'été, à proximité du terre-plein central de Saint-Valère.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5- LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 RAPPORT DES LOISIRS / FÉVRIER 2023

Puisque la responsable des loisirs a consacré le plus clair de son temps et de ses énergies à la direction générale en l'absence de Madame Carole Pigeon, le rapport mensuel des loisirs de février n'a pu être produit. Lors de la prochaine séance, un rapport viendra résumer les activités de février et mars en loisirs à Saint-Valère.

394-2023

5.2 DISTRIBUTION DU COMPOST LE 20 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE les citoyennes et citoyens de Saint-Valère participent favorablement au compostage, au recyclage et à la diminution constante des déchets;

En conséquence,

Il est proposé par Éric Morissette
appuyé par Guy Dupuis
et résolu,

QUE la journée du samedi 20 mai 2023 permettra à toutes et tous de venir chercher du compostage jardinier au Pavillon intergénérationnel et ce, tout à fait gratuitement. La distribution commencera à 9 heures et devrait être terminée à midi.

De plus, les citoyens sont invités à partager des plantes vivaces qu'ils possèdent en trop grand nombre. Notons finalement que la direction municipale contactera des organisations qui font la distribution de petits arbres pour tenter de faire de cette journée un genre d'hommage à la terre.

Adopté à l'unanimité.

395-2023

5.3 Demande de location terrain de baseball

Considérant la demande du baseball mineur de Victoriaville pour utiliser le terrain de baseball de Saint-Valère de la mi-mai à la fin août, les lundis, mardis, mercredis et jeudis soirs de semaine;

Considérant que la demande d'un organisme communautaire n'entre pas en conflit avec les activités de la ligue locales présentées les vendredis soirs;

Considérant l'offre d'une somme de 1 000 \$ pour l'ensemble de la saison;

En conséquence,

Il est proposé par Claudia Quirion
appuyé par Éric Morissette
et résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Valère accepte la proposition en prévenance de Victoriaville. Celle-ci est assortie d'une clause voulant que les joueurs locaux paient des frais d'inscriptions inférieurs à ceux exigés des sportifs du voisinage.

Adoptée à l'unanimité.

396-2023

5.4 Billets pour le Mont Gleason

Considérant que la Municipalité vient de recevoir une dizaine de billets à offrir aux adeptes des sports de glisse offerts au mont Gleason;

Considérant que les billets doivent être utilisés d'ici la fin mars;

En conséquence,

Il est proposé par Joséane Turgeon
appuyé par Jacques Pépin
et résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Valère offrira, via la plate-forme *Facebook* de la Municipalité et aux personnes qui se manifesteront en appelant à nos bureaux la chance de gagner un des sept prix, soit trois paires de billets de glissades et quatre billets de skis.

Adoptée à l'unanimité.

397-2023

5.5 Fête de Pâques

Considérant que la fête de Pâques est un moment privilégié pour l'organisation des activités familiales;

Considérant que le Comité des loisirs de Saint-Valère, composé du conseiller Éric Morissette et des élues Joséane Turgeon et Claudia Quirion, désire planifier une activité rassembleuse pour la communauté de Saint-Valère;

En conséquence,

Il est proposé par Guy Dupuis
appuyé par Jacques Pépin
et résolu,

De procéder à la nomination des trois élus qui s'adjoindront la responsable des loisirs, Madame Annick Girouard, pour planifier et tenir la fête dont le moment fort pourrait bien être constitué par une chasse aux trésors chocolatés, destinée aux enfants de tous âges.

Adoptée à l'unanimité.

6- URBANISME – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

6.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT FÉVRIER 2023

Le dernier mois a été calme en matière d'urbanisme. L'inspecteur municipal en urbanisme, Monsieur Philippe Habel, déposera un bilan regroupant février et mars lors de la prochaine séance publique.

398-2023

6.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 125-2023, COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité de Saint-Valère que le Conseil municipal se dote d'un comité consultatif en urbanisme afin de l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QU'IL est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures et de changement de zonage, et ce,

conformément aux articles 145.1 et 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., 1-19.1);

ATTENDU QUE les postes à combler de ce comité sont ouverts à la participation des citoyens et citoyennes de Saint-Valère pour sa conformité et renouvelés aux deux (2) ans;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement 125-89 et tout autre règlement régissant la constitution d'un comité consultatif en urbanisme;

ATTENDU QU'UN avis de motion est déposé séance tenante par Nadia Hébert, le 6 mars 2023, concernant ledit règlement constituant un comité consultatif en urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par Nadia Hébert
appuyé par Claudia Quirion
et résolu,

QUE le préambule ci-dessus fait partie du présent règlement;

QUE le présent règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 125-2023 soit et est adopté comme présenté;

QUE l'original dudit règlement constituant un comité consultatif en urbanisme soit conservé aux archives de la municipalité et à un effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements de la municipalité de Saint-Valère;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

7- VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

7.1 RAPPORTS DU RESPONSABLE DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR LE MOIS DE JANVIER 2023

Monsieur le maire, Marcel Normand, informe le conseil qu'une rencontre entre la direction générale, la direction des travaux publics et des élus sera tenue sous peu afin de dresser un bilan de la saison hivernale et de planifier les opérations à prioriser pour l'été qui s'en vient.

Adoptée à l'unanimité.

399-2023

7.2 DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR L'ACHAT DE PIERRE

Il est proposé par Jacques Pépin, appuyé par Joséane Turgeon et résolu que le conseil demande des soumissions publiques par l'entremise du site SEAO pour l'achat de pierre pour la Municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **PIERRE** ».

Adoptée à l'unanimité.

400-2023

7.3 DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE DIESEL

Il est proposé par Joséane Turgeon, appuyée par Guy Dupuis et résolu que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise la direction générale à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat de diesel et du biodiesel selon la disponibilité pour la Municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **DIESEL** ».

Adoptée à l'unanimité.

401-2023

7.4 DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA LOCATION DE CAMION AU KM/TONNE

Il est proposé par Éric Morissette, appuyé par Nadia Hébert et résolu que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise la direction générale à inviter les soumissionnaires appropriés pour des soumissions au kilomètre/tonne pour l'année 2023. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé dans une enveloppe à la direction générale de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en main propre et porter la mention « **TRANSPORT KILOMÈTRE/ TONNE** ».

Adoptée à l'unanimité.

402-2023

7.5 DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE, INCLUANT LE TRANSPORT

Il est proposé par Jacques Pépin, appuyé par Joséane Turgeon et résolu que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise la direction générale, à inviter les soumissionnaires appropriés pour des soumissions pour l'achat de sable, incluant le transport, pour l'année 2023. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé dans une enveloppe à la direction générale de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en main propre et porter la mention « **SABLE, INCLUANT LE TRANSPORT** ».

Adoptée à l'unanimité.

403-2023

7.6 DEMANDE DE SOUMISSION POUR SCHELLEMENT DE FISSURES

Il est proposé par Nadia Hébert, appuyée par Joséane Turgeon et résolu que le Conseil autorise l'envoi, par la direction générale, d'une demande de soumission pour le scellement des fissures notées sur nos routes par l'équipe des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.

404-2023

7.7 DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION D'ABAT DE POUSSIÈRE

Il est proposé par Claudia Quirion, appuyée par Guy Dupuis et résolu que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise la direction générale à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide (abat de poussière) pour les chemins de la Municipalité. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé à la direction générale de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en main propre et porter la mention « **CALCIUM** ».

Adoptée à l'unanimité.

405-2023

7.8 DEMANDE DE SUBVENTION- PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU ET PROPOSÉ par Claudia Quirion, appuyé par Jacques Pépin:

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

9- RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

9.1 RAPPORT DU MAIRE

9.2 RAPPORT DU COMITÉ RISIB (INCENDIE)

9.3 RAPPORT DU COMITÉ DU CCU

9.4 RAPPORT DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

9.5 RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.6 RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

9.7 RAPPORT DU COMITÉ DE LA DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

406-2023

10-CLÔTURE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été lus;

Il est proposé par

QUE la séance est levée à

Adopté à l'unanimité.

Marcel Normand
Maire

Bernard Déraps
Directeur général
Greffier-trésorier par intérim